

Sommaire du programme en ostéopathie (sur 4 ans) *

*Le sommaire ci-dessous peut être sujet à modification sans préavis.

Propédeutique - 10 crédits (préalable au PCEO)

OST-0610	2	Initiation aux techniques des tissus mous	FON-0234	1	Introduction à l'embryologie
FON-0120	1	Anatomie palpatoire	FON-0244	2	Fondements de la physiologie humaine
FON-0214	2	Introduction à la biologie cellulaire			
FON-0224	2	Introduction à la biologie métabolique			

PCEO: Premier cycle d'études en ostéopathie – 107.5 crédits (diplôme préalable au DCEO)

Première année – 39.5 crédits

CLN-1210	1	Observation clinique 1	OST-1113	2	Fondements de l'ostéopathie (hybride)
SCC-1715	6	Physiopathologie des systèmes 1	SCC-1715	3	Pathologies de l'appareil locomoteur 1 (hybride)
FON-1112	5	Anat. fonctionnelle de l'appareil locomoteur 1	OST-1612	4	Ostéopathie musculo-squelettique 1
FON-1215	3	Sciences biologiques 1 (hybride)	SCC-1312	3	Examen physique de l'appareil locomoteur 1
FON-1225	3	Sciences biologiques 2 (hybride)	SCC-1322	1.5	Examen physique de l'appareil locomoteur 2
FON-1122	2.5	Anat. fonctionnelle de l'appareil locomoteur 2	FON-1235	2.5	Sciences biologiques 3 (hybride)
SCC-1725	3	Pathologies de l'appareil locomoteur 2 (hybride)			

Deuxième année -37 crédits

CLN-2220	1	Observation clinique 2	SCC-2201	2.5	Examens paracliniques (hybride)
CLN-2113	5	Pratique clinique supervisée 1	OST-2622	1.5	Ostéopathie musculo-squelettique 2
SCC-6601	1	Réanimation cardio-respiratoire	OST-2632	4	Ostéopathie musculo-squelettique 3
FON-2142	3	Anatomie fonctionnelle du crâne	OST-2641	4	Ostéopathie musculo-squelettique 4
SCC-2332	3	Examen physique des systèmes	OST-2812	3	Techniques indirectes 1
SCC-2315	2	Raisonnement clinique 1 (hybride)	OST-2820	3	Techniques indirectes 2
SCC-2725	3	Physiopathologie des systèmes 2 (hybride)	OST-2631	3	Traitement ostéopathique général

Troisième année – 31 crédits

CLN-3120	5	Pratique clinique supervisée 2	OST-3412	4	Ostéopathie dans le champ crânien 1
SCC-3501	1	Introduction à la pharmacologie (en ligne)	OST-3651	3	Ostéopathie musculo-squelettique 5
OST-3512	3	Ostéopathie dans le champ viscéral 1	OST-3711	1.5	Pédiatrie en ostéopathie 1
OST-3522	2	Ostéopathie dans le champ viscéral 2	SCC-3712	3.5	Psychologie (hybride)
OST-3211	1	Gynécologie et obstétrique en ostéopathie	SCC-3105	1	Éthique et déontologie (hybride)
OST-3532	3	Ostéopathie dans le champ viscéral 3	SCC-3325	2	Raisonnement clinique 2 (hybride)
			SCC-3505	1	Introduction à la nutrition (en ligne)

DCEO: Deuxième cycle d'études en ostéopathie - 22 crédits (diplôme d'entrée à l'exercice D.O.)

Profil clinicat

CLN-4150	12	Clinicat
RCH-4103	2	Rédaction d'une étude de cas

Profil recherche

RCH-4203	14	Travail de recherche
----------	----	----------------------

Quatrième année – 4 crédits

DAP-4113	3	Méthodologie à la recherche	DAP-4210	1	Gestion des affaires et des risques professionnels
----------	---	-----------------------------	----------	---	--

Cours à option pour les deux profils - 4 crédits (calendrier à valider chaque année):

OST-4310	2	Le sport et l'ostéopathie 1	OST-4420	2	Ostéopathie dans le champ crânien 2
OST-4720	2	Pédiatrie en ostéopathie 2			

Liste des modules

CLN : Clinique

DAP : Développement académique et professionnel

FON : Sciences fondamentales

OST : Sciences et pratique ostéopathiques

RCH : Recherche

SCC : Sciences et compétences cliniques

Description des crédits

Par défaut, un crédit équivaut à 45 heures de travail académique, soit 15 heures de cours magistraux et 30 heures d'études et de travail personnel. Cependant les crédits sont attribués différemment en fonction du type d'enseignement :

1 crédit en présentiel	=	15 heures de cours
1 crédit en ligne	=	15 heures de travail
1 crédit cours hybride	=	20 heures de cours et de travail
1 crédit en observation clinique	=	60 heures d'observation
1 crédit en clinique supervisée	=	45 heures de pratique clinique
1 crédit en <i>practicum</i>	=	45 heures de pratique clinique
1 crédit en travail de recherche	=	45 heures de travail personnel

En prenant l'exemple d'un cours de 3 crédits, il est important de comprendre que le cours peut valoir plus que 45 heures. En effet, un cours peut parfois comprendre un mélange de cours magistraux, de laboratoire et de travail de recherche dont le nombre d'heures requis diffère pour le même nombre de crédits.

